

<b>METIS</b>	
<b>Territoire concerné :</b> PNR des Bauges	
<b>Type(s) de problème(s) traité(s) :</b>	
<input type="checkbox"/> Regroupement foncier de petites propriétés <input checked="" type="checkbox"/> Biens vacants et sans maître <input type="checkbox"/> Communalisation de forêts sectionales	<input type="checkbox"/> Mise à jour du cadastre <input type="checkbox"/> Biens non délimités <input checked="" type="checkbox"/> Diagnostic foncier forestier <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :
<b>Pilote :</b> COFOR	
Période de réalisation : 2018-2020	
Autres acteurs :	
Description synthétique de l'action	
<p>Ce projet est issu de l'appel à projets « innovation et investissements pour l'amont forestier » du MAA. Parmi les actions prévues, une étude de pénalité foncière a été mise en œuvre dans le PNR des Bauges, afin d'aider les collectivités à jouer pleinement leur rôle d'aménageur du territoire. Après acquisition et traitement du parcellaire et des matrices cadastrales pour disposer d'une vision du morcellement de la propriété forestière, un indice de pénalité foncière est calculé suivant plusieurs indicateurs : surface de la propriété d'un seul tenant, forme de la propriété, type de propriétaire et proximité avec une desserte existante.</p> <p>Applications :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- identification des biens potentiellement vacants et sans maître pouvant faire l'objet d'une procédure d'acquisition par la collectivité,</li> <li>- identification des secteurs favorables à la mise en œuvre de chantiers massifiés public/privé,</li> <li>- identification des secteurs +/- favorables à l'émergence d'un projet de desserte forestière,</li> <li>- description plus fine du volet forêt du document d'urbanisme communal ou intercommunal.</li> </ul>	
Retour d'expérience	
<p><b>Ce qui a bien fonctionné :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégration dans la démarche générale METIS,</li> <li>• Développement et appropriation des outils informatiques supports,</li> <li>• Complémentarité des travaux sur les biens sans maître et ceux sur la pénalité foncière, un des critères de pénalité dépendant de la présence de biens sans maître.</li> </ul>	<p><b>Difficultés rencontrées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Méthode de valorisation des résultats à affiner pour une appropriation par le territoire et une utilisation par les acteurs, sans aller contre les interdictions de diffusions des données fiscales sources.</li> </ul>
<p><b>Résultats chiffrés de l'action</b> (ex : nbre de propriétaires, évolution de la surface moyenne des propriétés...) :</p> <p>Outils d'analyse du foncier forestier à l'échelle de territoire 100% opérationnels.                  Indice de pénalité foncière réalisé pour 100% du PNR à l'automne 2020.                  Cartographie des biens sans maître réalisée à l'échelle du PNR.                  6817 parcelles potentiellement sans maître recensées (1 356 ha), dont 2 093 (532 ha) déclarées en nature de bois et forêt au cadastre.</p>	
<p><b>Coût de l'action</b> (€ ou nombre de jours) :</p> <p>28 081 € pour 3 ans (création méthodologie, animation, test et présentation aux territoires intégrée au programme de mobilisation territorial public/privé)</p>	

*Une page maximum SVP*